

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roseline Georges	Numéro de permis 2024037	Date d'inspection Le 03 juillet 2025	
Nom de l'établissement La garderie du petit nid douillet		Numéro de téléphone (506) 253-3566	
Adresse 26 rue Du Moulin Verret NB E3V 4M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio. On inscrit l'exploitante pour le cours de 90hrs en ligne. Discussion concernant les différentes annexes à remplir avant l'accueil des enfants.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 juillet 2025

Date

original signé par
Roseline Georges

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 juillet 2025

Date